

ASSOCIATION DU IX^{ème} CENTENAIRE DE LA BASILIQUE
Office de Tourisme 25 av. Jean-Paul II 71600 PARAY-LE-MONIAL

1^{er} COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

PARAY-LE-MONIAL

28 - 29 - 30 Mai 1992

ACTES DU COLLOQUE

Basilique de Paray-le-Monial : l' Histoire, l' Art, la Vie

Paray-le-Monial 1994



LES DÉBUTS DU PRIEURÉ CLUNISIEN DE PARAY-LE-MONIAL *

Franz NEISKE , chercheur à l'université de MÜNSTER

Paray-le-Monial "avait été fondé, en 973, par Lambert, comte de Chalon, comme monastère indépendant. Il fut consacré sous les vocables du Saint-Sauveur, de la Vierge-Marie et de Saint-Jean-Baptiste"¹. "En 999, il fut réduit à un état subalterne et uni à l'abbaye de Cluny ... en qualité de prieuré conventuel" par Hugues, fils de Lambert, lui aussi comte de "Chalon et récemment élu évêque d'Auxerre"². Voilà, en bref, l'histoire des débuts de Paray-le-Monial, bien connue de tous, selon deux historiens du XIXème siècle. Ce qui s'est passé pendant cette période de trente ans sera le sujet de ma contribution.

Vu la fondation initiale de Paray-le-Monial et son histoire jusqu'à l'an Mil, dans cette région de rayonnement du monachisme clunisien³, il est nécessaire d'aborder les questions suivantes : pourquoi le nouveau monastère fut-il fondé sans être dépendant de Cluny à ses débuts ? Est-ce que la donation du monastère à l'abbaye de Cluny en 999 était le résultat d'une décadence de la vie monastique ou plutôt d'un changement de politique de la famille fondatrice ? Que s'est-il passé entre la fondation et la subordination à l'abbé de Cluny ?

Pour répondre à ces questions, il faut consulter et analyser de nouveau les sources. Mais quelles sources ? L'acte de fondation du monastère de Paray-le-Monial n'a pas été conservé. Il ne nous reste que quelques mots d'une tradition isolée assez floue. C'est donc la pauvreté des

* Le texte de notre conférence, donnée à l'occasion du colloque a été légèrement modifié. Les notes ne contiennent que les références les plus importantes. Je tiens à remercier Michel Petitjean (Centre Georges Chevrier, Université de Bourgogne) d'avoir bien voulu relire mon texte.

1 Pierre Jardet, *Saint Odilon, abbé de Cluny. Sa vie, son temps, ses oeuvres (962-1049)*, Lyon, 1898, p. 720.

2 Marcel Canat de Chizy, *Origines du prieuré de Notre-Dame de Paray-le-Monial*, Chalon-sur-Saône, 1876, p. 20s.

3 François Cucherat, *Premières origines de Paray-le-Monial*, Paray-le-Monial 1877 ; Ernst Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeineschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, 2 vol., Halle, 1892-1894, rééd. Darmstadt, 1971, 1, p. 241ss. ; Joachim Wollasch, Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les 'conversions' à la vie monastique aux XIème et XIIème siècles, dans : *Revue historique* 264, 1980, pp. 3-24 ; Marcel Pacaut, *L'ordre de Cluny*, Paris, 1986, p. 101ss. ; Yves Sassier, L'expansion clunisienne en Nivernais et Auxerrois, dans : *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 43, 1986, pp. 57-75 ; Giles Constable, Cluny in the Monastic World of the Tenth Century, dans : *Il secolo di ferro : Mito e realtà del secolo X. (Settimane di studio del centro Italiano di studi sull'alto medioevo 38)* Spoleto, 1991, vol. 1, pp. 391-437.

sources qui nous empêche de rappeler d'une manière incontestable les événements qui se sont déroulés autour de la fondation primitive de Paray-le-Monial dans un endroit nommé "Orval" (*vallis aurea*)⁴. Pour cette raison, l'analyse de ces événements ne peut pas se réduire à l'interprétation des sources émanant de Paray-le-Monial. Il faut en envisager d'autres, émanant soit de monastères, soit des évêques et des comtes, ou même des rois.

Commençons par les documents provenant de Paray-le-Monial. Le cartulaire du monastère, aujourd'hui malheureusement perdu, fut reconstitué à la fin du XIX^{ème} siècle par Ulysse Chevalier⁵. Le codex, utilisé en dernier lieu par le copiste Lambert de Barive au XVIII^{ème} siècle, comprenait alors 114 feuillets "dont plusieurs, surtout au commencement et vers la fin, (étaient) lacérés et morcelés. ... Ce cartulaire est du XII^{ème} siècle, sa fin est un peu postérieure" constatait déjà Lambert de Barive⁶. Nous corrigerons plus tard cette datation qui mérite d'être précisée⁷. Ce sont surtout les premières pages, contenant l'histoire des événements du X^{ème} siècle qui sont les plus intéressantes pour nous. Ce qui nous reste sont quelques lignes fort mutilées qui n'offrent que des phrases incomplètes⁸.

Hormis ce cartulaire, aucune autre source provenant des archives du monastère de Paray-le-Monial n'a été conservée. Quelques faits divers sont transmis par des documents régionaux comme par exemple la vie de saint Grat, évêque de Chalon⁹, ou - pour citer des sources mieux connues - les "Gestes des évêques d'Auxerre"¹⁰ ou l'histoire de Raoul Glaber. Ces deux derniers, font mention de la fondation du monastère effectuée par le comte Lambert, pour expliquer le rôle éminent de son fils, Hugues, évêque d'Auxerre¹¹, et parlent aussi de la sépulture de Lambert à Paray-le-Monial. On a l'impression que Raoul Glaber avait eu sous les yeux le texte des "Gestes"¹², ce qui fut vraisemblablement possible, quand il séjourna au monastère de Saint-Germain d'Auxerre.¹³

4 Cf. l'article de Jean Richard dans ce volume.

5 Ulysse Chevalier, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de Saint Benoît, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny*, Paris, 1890.

6 Lambert de Barive, cité par Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) p. VIII.

7 Cf. Ulysse Chevalier, *Paray-le-Monial et son fondateur. Étude critique*, Lyon, 1890, p. 6 et p. 12.

8 Je reviendrai au contenu de cette partie du cartulaire après la présentation des autres sources.

9 Jean Marilier, Grato, dans : *Bibliotheca sanctorum* 7, 1966, col. 159 ; *Acta Sanctorum*, Octobre IV, Paris, 1866, pp. 286-288.

10 *Gesta abbatum S. Germani Autissidorensium*, Migne, *Patrologia latina* 138, col. 219-394.

11 Martine Chauney, Deux évêques bourguignons de l'an mil : Brunon de Langres et Hugues I^{er} d'Auxerre, dans : *Cahiers de civilisation médiévale* 21, 1978, pp. 385-394.

12 *Gesta abbatum*, Migne, *Patrologia latina* 138, col. 274 : *idemque honorabiliter requiescit ; Rodulfi Glabri Historiarum libri quinque*, edited and translated by John France (Oxford Medieval Texts) Oxford, 1989, lib. III, c. 6, p. 106 : *in quo etiam sepultus honorifice quiescit*.

13 Dominique Iogna-Prat, *Agni immaculati. Recherches sur les sources hagiographiques relatives à saint Maieul de Cluny (954-994)*, Paris, 1988, S. 310.

La source la plus riche concernant non seulement l'histoire de Paray-le-Monial, mais aussi les donations de la famille fondatrice, est la collection de chartes, conservée aux archives de l'abbaye de Cluny et éditée par Auguste Bernard et Alexandre Bruel¹⁴. Les chartes de Cluny sont donc essentielles pour l'analyse du changement social et l'influence des autorités régionales, déjà bien étudiées par les historiens modernes¹⁵ ; les familles de la région, figurant dans ces chartes, ont été analysées de nouveau par Maria Hillebrandt dans ce volume.

Les objectifs de ma contribution seront un essai d'interprétation de la première partie du cartulaire de Paray-le-Monial et l'analyse de plusieurs chartes de Cluny qui apportent des informations utiles à l'histoire primitive du monastère de Paray-le-Monial.

1. Le cartulaire de Paray-le-Monial

L'éditeur du cartulaire de Paray-le-Monial a déjà proposé de subdiviser les textes en plusieurs groupes¹⁶. Nous fixerons, ici, notre attention sur la première partie qui commence par une petite préface, indiquant les motifs et les buts de la collection. Pour pouvoir mieux défendre leurs possessions contre la cupidité des hommes (*hominumque cupidorum emergentium*) et pour en avoir des preuves juridiques, les moines avaient collectionné tout ce qu'on pouvait trouver sur les vieux parchemins (*in veteribus pittaciis et membranis*). Ils voulaient, en quelque sorte, regrouper leurs titres dans une espèce de codicille (*in unius codicilli tenorem*). Selon le scribe du Moyen Age, la confection du cartulaire s'explique donc par le désir de conserver une notice écrite, la mémoire en lettre, (*noticia litterarum*) de toutes les donations consenties à leur profit¹⁷.

14 Auguste Bernard — Alexandre Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny (802-1310)*, 6 vol., (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Première série : Histoire politique) Paris, 1876-1903, rééd. Frankfurt, 1974.

15 Georges Duby, *La société aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles dans la région mâconnaise* (Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, VI^{ème} section) Paris, 1971 Jean Richard, Sur l'histoire du prieuré de Marcigny aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, dans : *Mélanges d'histoire et d'archéologie offerts au professeur Kenneth John Conant par l'association Splendide Bourgogne*, Mâcon, 1977, pp. 135-140 ; Martine Chauney, Le recrutement de l'épiscopat bourguignon aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, dans : *Annales de Bourgogne* 47, 1975, pp. 193-212 ; Constance B. Bouchard, Laymen and Church Reform around the Year 1000 : the Case of Otto-William, Count of Burgundy, dans : *Journal of Medieval History* 5, 1979, pp. 1-10 ; Else Maria Wischermann, *Marcigny-sur-Loire. Gründungs- und Frühgeschichte des ersten Cluniacenserinnenpriorates (1055-1150)* (Münstersche Mittelalter-Schriften 42) München, 1986 ; Maria Hillebrandt, Berzé-la-Ville. La création d'une dépendance clunisienne, dans : *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque scientifique international, Cluny, Septembre, 1988*, Cluny 1990, pp. 199-229. Barbara H. Rosenwein, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca — London, 1989 ; Franz Neiske, Der Konvent des Klosters Cluny zur Zeit des Abtes Maiolus. Die Namen der Mönche in Urkunden und Necrologien, dans : *Vinculum societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*, éd. par Franz Neiske, Dietrich Poock et Mechthild Sandmann, Sigmaringendorf, 1991, S. 118-156.

16 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) p.IXs.

17 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n^o 1, pp. 1 2.

En lisant les chapitres suivants, on s'aperçoit très facilement que cette partie du cartulaire ne se présente pas comme une collection de chartes, mais plutôt comme un récit narratif, entremêlé de fragments de certaines chartes. Les paragraphes sont reliés les uns aux autres par des expressions, comme "le même, le déjà nommé, maintenant il faut raconter". C'est seulement à partir du chapitre 14¹⁸ que commence la partie des actes, contenant surtout des extraits fort abrégés. Les autres pièces s'accablent sur les thèmes de la famille du comte Lambert¹⁹, surtout sur l'histoire de Lambert, de sa fondation du monastère, de sa mort et de sa sépulture. Voilà une source narrative de première importance.

Selon les hypothèses, articulés dernièrement lors d'une table-ronde sur les cartulaires au Moyen Age²⁰, un cartulaire médiéval pourrait être: soit un recueil de chartes composé pour des motifs juridiques, soit un récit historique d'un monastère renforçant la conscience de la communauté, ou bien encore un instrument de la mémoire des donateurs utilisé comme livre liturgique²¹. Tous ces éléments sont présents dans le cartulaire de Paray-le-Monial.

En même temps le cartulaire contient quelques bribes de la légende de la fondation, à rapprocher de beaucoup d'autres exemples historiques²². Le lieu choisi pour le monastère était un val très boisé et providentiellement riche en chaux et en pierre, ce que l'on n'avait pas su voir auparavant. Grâce à la providence divine, on disposait ainsi sur place de tous les matériaux nécessaires pour y construire des bâtiments en dur. En fait, sans doute était-il plus probable, que

18 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 16, p. 13s. de l'édition.

19 Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 2) p. 3-10 ; J.-Louis Bazin, *Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône (880 1237) (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône 12, 2^e série 4/1)* Chalon-sur-Saône, 1911 ; Jean Richard, *Aux origines du Charolais. Vicomté, vigueries et limites du comté en Autunois méridional (X^eme - XIII^eme siècles)*, dans : *Annales de Bourgogne* 35, 1963, pp. 81-114 ; Constance B. Bouchard, *Sword, Miter and Cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198*, Ithaca, 1987, pp. 307-314, avec une généalogie des comtes de Chalon du X^eme - XII^eme siècle, p. 308. Henri de Chizelle donne une généalogie corrigée : *Aperçu sur le comté de Chalon-sur-Saône au X^eme siècle : à propos de la comtesse Aélis*, dans : *Annales de Bourgogne* 58, 1986, pp. 45-72.

20 Le colloque était organisé à Paris par l'École Nationale des Chartes, les 5-7 décembre 1991.

21 Cf. Jean Philippe Genet, *Cartulaires, registres et histoire : l'exemple anglais*, dans : *Le métier d'historien au moyen âge. Études sur l'historiographie médiévale*, éd. par Bernard Guenée, Paris, 1977, pp. 95-129 ; Peter Johanek, *Zur rechtlichen Funktion von Traditionsnotiz, Traditionsbuch und früher Siegelurkunde*, dans : *Recht und Schrift im Mittelalter*, éd. par Peter Classen (*Vorträge und Forschungen* 23) Sigmaringen, 1977, pp. 131-162 ; Stephan Molitor, *Das Traditionsbuch. Zur Forschungsgeschichte einer Quellengattung und zu einem Beispiel aus Südwestdeutschland*, dans : *Archiv für Diplomatik* 36, 1990, pp. 63-92.

22 Jörg Kastner, *Historia foundationum monasteriorum. Frühformen monastischer Institutsgeschichtsschreibung im Mittelalter (Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissanceforschung 18)* München, 1974. Dominique Iogna-Prat, *La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^eme - XII^eme siècles*, dans : *Revue Bénédictine* 102, 1992, pp. 135-191, p. 189 note 166.

le choix du lieu avait été fait selon les circonstances locales²³. Un autre élément légendaire d'historiographie médiévale pourrait être le temps pendant lequel a duré cette construction. Selon le cartulaire l'église primitive fut achevée en sept ans, chiffre renvoyant au sept jours de la création du monde²⁴, quoique le même texte donne les années de la fondation (973) et de la consécration (977), dont la différence n'équivaut pas à sept. D'autre part, le nombre des évêques qui assistaient à la fondation est précisément indiqué: les "trois évêques"²⁵ sont aussi nommés dans une autre charte, dressée le jour de la consécration (*in die sacrationis*) du nouveau monastère²⁶.

Mais c'est une autre idée qui domine dans cette partie du cartulaire. En raison de la perte des documents l'auteur du cartulaire se contente d'énumérer d'une façon abrégée les donations consenties au nouveau monastère par son fondateur²⁷. En revanche il raconte en détail les circonstances de la mort du comte Lambert qui avait décidé d'être inhumé dans l'église de sa fondation, même s'il fallait pour cela ramener sa dépouille mortelle de très loin²⁸, comme ce fut aussi le cas pour le petit-fils de Lambert, Thibaud, qui mourut en 1065 en Espagne pendant un pèlerinage. Le cartulaire prend soin de désigner de leurs noms les personnes de son entourage qui avec beaucoup de difficultés transportèrent les dépouilles de leur seigneur à sa fondation²⁹. Le nouveau monastère était donc prévu comme le lieu de sépulture de la famille comtale de Chalon et le cartulaire confirme bien cette tradition.

A partir de ces réflexions, il serait intéressant d'envisager l'attention que le comte Lambert et ses descendants ont apporté à la mémoire des morts. Les moines de Paray-le-Monial ont bien sûr respecté l'anniversaire de leur fondateur: les textes du cartulaire concernant la mort du comte en donnent la preuve³⁰. Son fils Hugues, évêque d'Auxerre, meurt le 5 novembre 1039; il fut enseveli au monastère de Saint-Germain, où il avait pris l'habit monastique quelque jours avant sa mort³¹. Nous ne connaissons pas en détail les formes de la mémoire des grands bienfaiteurs de Paray-le-Monial, puisque le nécrologe du monastère n'existe plus. Il ne nous reste

23 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 2, p. 3 : *et ut certius crederet Deo esse placitum, magnum calcis lapidumque supplementum repertum est ibi defossum, eatenus vicinis incognitum, quod plenius provexit opus ad cumulum.*

24 Heinz Meyer — Rudolf Suntrup, *Lexikon der mittelalterlichen Zahlenbedeutungen (Münstersche Mittelalter-Schriften 56)* München, 1987, col. 479-565, surtout col. 496ss.

25 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 2, p. 3 : *tres invitati antistes.*

26 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 165, p. 82s.

27 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 3, p. 4s.

28 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 4, p. 5.

29 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 4, p. 5.

30 Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 4, p. 5.

31 *Gesta abbatum*, Migne, *Patrologia latina* 138, col. 278s. Yves Sassier, *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du X^e au début du XIII^e siècle (Cahiers d'archéologie et d'histoire 5)* Auxerre, 1980, p. 44.

comme nécrologe provenant de la région, que celui de Marcigny qui conserve en même temps le contenu assez complet d'un ancien nécrologe de l'abbaye de Cluny³². Si, dans ce recueil des noms de défunts, on recherche le nom du comte Lambert, on trouve sous la date du 23 février l'inscription d'un certain *Lambertus* nommé sans autre précision au début des noms figurant à ce jour. En analysant l'ensemble des nécrologes clunisiens³³ il est bien évident que sous le simple nom *Lambertus* se cache l'illustre comte de Chalon, mort le 22 février. Autrement dit, le comte Lambert, le fondateur de Paray-le-Monial, bénéficiait d'un anniversaire célébré par les moines de Cluny³⁴.

Quant à son fils, à la fois comte de Chalon et évêque d'Auxerre, la recherche dans les nécrologes sous la date de sa mort reste infructueuse. L'absence de son nom dans les nécrologes conservés n'est pas la preuve qu'on avait alors oublié Hugues à Cluny. C'est seulement dans une source postérieure d'un siècle, que l'abbé Pierre le Vénérable fait allusion à la mémoire de l'évêque d'Auxerre, Hugues. Dans la *Dispositio rei familiaris*³⁵ il fut réglé que les revenus de Jully-lès-Buxy (dans le comté de Chalon) et ceux de Saint-Hippolyte³⁶ près de Saint-Gengoux seraient utilisés pour l'approvisionnement annuel de ceux qui priaient pour Hugues, c'est-à-dire pour le salut de son âme³⁷. Le territoire de l'obédience de Jully était étroitement lié aux actions de l'évêque Hugues. Les chartes de l'abbaye de Cluny nous montrent qu'il avait confirmé plusieurs fois cette possession et qu'il avait même réussi à en obtenir la confirmation par le roi Robert. Son successeur, le comte Thibaud, confirma également la charte d'Hugues³⁸.

32 Joachim Wollasch, Ein cluniacensisches Totenbuch aus der Zeit Abt Hugos von Cluny, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 1, 1967, S. 406-443 ; trad. anglaise : A Cluniac Necrology from the Time of Abbot Hugh, dans : Noreen Hunt (éd.), *Cluniac Monasticism in the Central Middle Ages*, London, 1971, S. 143-190 ; Regina Hausmann, *Das Martyrologium von Marcigny-sur-Loire. Edition einer Quelle zur cluniacensischen Heiligenverehrung am Ende des 11. Jahrhunderts* (phil. Diss., dactyl.) Freiburg i.Br., 1980 ; *Synopse der cluniacensischen Necrologien*, en coopération avec Wolf-Dieter Heim, Joachim Mehne, Franz Neiske et Dietrich Poeck éd. par Joachim Wollasch, 2 vol. (*Münstersche Mittelalter-Schriften* 39) München, 1983.

33 *Synopse der cluniacensischen Necrologien*, 1, p. 108, ligne 5.

34 Il n'est pas encore décidé, s'il fût inscrit dans le nécrologe comme fondateur du monastère de Paray-le-Monial, ou parce qu'il était devenu moine à l'heure de sa mort, cf. Joachim Wollasch, Les obituaires, témoins de la vie clunisienne, dans : *Cahiers de civilisation médiévale* 22, 1979, pp. 139-171.

35 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n° 4132.

36 Com. Bonnavy, ct. Saint-Gengoux-le-National. Léon Cornudet, Les possessions de l'abbaye de Cluny à Jully-lès-Buxy, dans : *Millénaire de Cluny, Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10, 11, 12 septembre 1910*, 2 vol., Mâcon 1910, 2, pp. 300-305.

37 Jully était donné à Cluny en 948 par Manassés, évêque d'Arles ; Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n° 728.

38 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n°s 2692, 2711, 2888, 2933.

La double mémoire pour les deux fondateurs de Paray-le-Monial effectuée à Cluny cent ans encore après leur mort démontre ainsi l'attrait que continuait d'exercer le monachisme clunisien sur les hommes de ce temps.

D'autre part, le cartulaire de Paray-le-Monial paraît assez réservé à l'égard de Cluny. On y chercherait en vain un certain enthousiasme envers le mouvement réformateur. L'idée sous-jacente du cartulaire était plutôt d'appuyer la vigueur particulière de Paray-le-Monial, ses efforts pour le salut des âmes, son rôle comme petit centre du monde laïque en Charolais. Cette intention émanait de l'époque de la confection du cartulaire à la fin du XI^{ème} siècle. La datation s'explique très nettement à partir du texte: Le chapitre 10 (n^o 12 de l'édition) donne une petite liste des *præpositis sive procuratoribus* (on ne parlait pas encore des "prieurs"!) qui avaient dirigé le monastère : *Andraldus, Gunterius, Sigualdus* et *Girbertus* avaient amélioré la situation économique avec zèle et fortune. Le dernier nommé est Hugues qui, à l'époque de la composition de cette partie du cartulaire, dirigeait le monastère de Paray-le-Monial. De la même façon on rapportait (chapitre 12) les noms des abbés de Cluny, dont le dernier est l'abbé Hugues. C'est donc à la fin du XI^{ème} siècle, que l'on composait le cartulaire de Paray-le-Monial³⁹. Pour cette raison les chartes contenant le nom d'un prieur sont presque toutes du temps du prieur Hugues, tandis que les documents des autres prieurs sont très rares⁴⁰. Cela conforte l'hypothèse, formulée aussi par Maria Hillebrandt, d'un renforcement du monastère dans la deuxième moitié du XI^{ème} siècle, renforcement dû aux relations entre Cluny et la famille de Semur et d'autres familles de la région charolaise⁴¹.

Autour de l'an Mil la situation du monastère se présente d'une manière différente. Vu les diverses actions des comtes de Chalon envers les monastères de leur comté, Paray-le-Monial n'était qu'un seul point dans leur politique de balance entre le roi de France, le duc de Bourgogne, le comte de Mâcon et les évêques et monastères de la région⁴². On peut le prouver à l'aide des chartes du recueil de Cluny: on y voit Lambert et Hugues donner des biens à l'abbaye de Cluny dans les années qui entourent la fondation de Paray-le-Monial⁴³. Lambert donnait la chapelle de Saint-Martin, située à Vigoussel⁴⁴. Son gendre Geoffroy donnait plusieurs vignobles

39 Cf. Chevalier, *Paray-le-Monial* (cf. note 7) p. 12 : "C'est (le) temps que fut rédigée la partie primitive et principale du cartulaire, qui devint nécessaire sous la longue et prospère administration du prieur Hugues."

40 On compte 44 actes du prieur Hugues et de ses prédécesseurs 23 actes seulement, généralement conservés sous forme d'analyse. Les autres chartes ne donnent pas le nom d'un prieur.

41 Cf. Maria Hillebrandt, *Le prieuré de Paray-le-Monial au XI^{ème} siècle : ses rapports entre le monde laïque et l'abbaye de Cluny* (dans ce volume).

42 Bouchard, *Sword* (cf. note 19) p. 106s., pp. 309-312.

43 En ce qui concerne les donations par d'autres laïques touchants Cluny et Paray, cf. Rosenwein, *Neighbor* (cf. note 15) pp. 155-157.

44 Com. Montmelard, ct. Matour ; Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n^o 1444bis.

à Fisse, dont les confins étaient des possessions de Cluny⁴⁵. Hugues, évêque d'Auxerre faisait don de la moitié du village de Gevrey, près de Dijon⁴⁶, et cédait les revenus de Collanges, près de Charolles⁴⁷, au profit de Cluny. Néanmoins la fondation du monastère à Orval était très importante, parce que c'était le premier monastère en Bourgogne sous l'influence de l'abbaye de Cluny⁴⁸. Par des affirmations plus tardives nous savons aussi que Lambert avait confié à Mayeul, l'abbé de Cluny, le monastère de Saint-Marcel-lès-Chalon⁴⁹. L'abbaye de Saint-Cosme sous les murs de Chalon était transférée par Lambert et Hugues au monastère de Cluny⁵⁰.

2. La donation de Paray-le-Monial à Cluny

La donation de Paray-le-Monial à l'abbaye de Cluny en 999⁵¹ avait été interprétée comme soumission totale de l'ancien monastère⁵². Mais qu'est-ce qu'était Paray-le-Monial avant 999 ? Nous ne connaissons pas d'abbé ni de moines qui ait pu profiter de son état indépendant formulé par Lambert et l'abbé Mayeul. C'était donc peut-être un monastère sans grande fortune qu'Hugues de Chalon confiait au nouvel abbé de Cluny, Odilon. Si l'on compare la situation de 973 avec celle de 999, les conditions avaient totalement changé. "L'abbé Mayeul avait réformé" les monastères, "Odilon veut le(s) soumettre. L'opération réussit à Paray"⁵³. Sous l'abbatit d'Odilon la congrégation de Cluny, loin d'être un ordre au sens strict, subit des mutations fondamentales, soit dans l'administration abbatiale, soit dans la gestion interne. Sauf quelques grandes abbayes, données à Cluny sous des conditions particulières, tous les monastères - et c'était le cas de Paray-le-Monial - devenaient dépendants directement de l'abbé de Cluny⁵⁴.

45 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 1474.

46 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 2722.

47 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 1794.

48 Constance Bouchard, Merovingian, Carolingian and Cluniac Monasticism : Reform and Renewal in Burgundy, dans : *Journal of Ecclesiastical History* 41, 1990, pp. 365-388, p. 373.

49 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n° 3341. Martine Chauney, Les origines du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, dans : *Mélanges Conant* [cf. note 15] pp. 81-96. Martine Chauney, Le temporel du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon au XIème et au début du XIIème siècle, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône* 42, [1970/1971], 1973, pp. 45-88.

50 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 2711.

51 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny*, n° 2484.

52 Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 2) p. 23s. : "l'abaissement du Prieuré indépendant au profit de l'Abbaye".

53 Guy de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XVème siècle. Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 vol. (*Archives de la France monastique* 39-40) Paris, 1935, 2^e 1970, 2, p. 10.

54 Sackur, *Die Cluniacenser* (cf. note 3) 2, p. 91. Jacques Hourlier, *Saint Odilon, abbé de Cluny* (*Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique* 40) Louvain, 1964, S. 172.

Les bulles des papes ne mentionnent Paray-le-Monial qu'à partir de 1058 dans un privilège d'Étienne IX en faveur de l'abbé Hugues de Cluny⁵⁵. Peut-être le monastère avait-il été jusque là suffisamment garanti par la confirmation du roi de France, Robert, dont nous parlerons tout de suite. Mais il faut aussi prendre en considération que l'abbé Hugues de Cluny avait renforcé sa politique envers le Charollais et les comtes de Chalon, parce que dans la première bulle de confirmation de son abbatiat qu'il avait obtenue du pape Victor II en 1055, il est pour la première fois question non seulement de Saint-Marcel et de Saint-Cosme de Chalon, mais aussi de Gevrey, près de Dijon, donné à Cluny - comme démontré plus haut - par Hugues, évêque d'Auxerre⁵⁶. La même bulle confirmait premièrement les possessions de Cluny à Marcigny, données, comme l'explique le texte: "par ton frère Gaufredus", c'est-à-dire, par Geoffroy de Semur, frère d'abbé Hugues⁵⁷. Quelques années plus tard, en 1058, le pape Étienne IX confirmait pour la première fois le monastère de Paray-le-Monial, tout de suite après Saint-Marcel et Saint-Cosme.

Revenons à la donation de 999. Pourquoi l'évêque Hugues a-t-il transféré le monastère à Odilon? Les raisons données par la chartre sont toujours avancées pour justifier une réforme monastique: la faiblesse de l'ancienne ferveur⁵⁸. A mon avis, c'était plutôt une combinaison d'intérêts qui favorisait le grand oeuvre de l'expansion clunisienne. Hugues profitait de Cluny qui s'était développé sous Mayeul comme un des pouvoirs régionaux, capable de faire balance entre les intérêts du roi et les forces locales. En même temps, "il aide les Clunisiens à se débarrasser de l'avouerie comtale"⁵⁹. Odilon jouait le rôle d'un intermédiaire entre les différents partis dans la guerre de Bourgogne⁶⁰. En revanche, Cluny tirait profit de ses liens d'amitié avec le nouveau seigneur, en bonne relation avec le roi Robert qui, lui-même, jouait de plus en plus un rôle déterminant en Bourgogne⁶¹.

La donation de Paray-le-Monial fut confirmée par Robert, roi de France, peu après l'acte de Hugues de 999, car il assistait lui-même à la cérémonie avec plusieurs comtes, évêques et

55 *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, Lyon, 1680, p. 15s. Migne, *Patrologia latina* 143, col. 879ss. *In episcopatu vero Augustodunensi monasterium in aurea valle, quod Paredus dicitur in honore sancti Joannis Baptistæ consecratum.*

56 Cf. note 46.

57 *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, p. 13s. Migne, *Patrologia latina* 143, col. 803ss. *Marciniacum cum omnibus suis pertinentiis, sicut frater tuus Gauffredus sancto Petro et tibi dedit.*

58 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n° 2484 : ... *refrigescente caritate, supercrescens iniquitas jam jamque in quorundam cordibus principatum sibi vindicat.*

59 Iogna-Prat, *Agni immaculati* (cf. note 13) p. 355.

60 S. de Vajay, A propos de la "Guerre de Bourgogne". Notes sur les successions de Bourgogne et Mâcon aux Xème et XIème siècles, dans : *Annales de Bourgogne* 34, 1962, S. 153-169. Neithard Bulst, *Untersuchungen zu den Klosterreformen Wilhelms von Dijon* (*Pariser Historische Studien* 11) Bonn, 1973, p. 79.

61 Duby, *La société* (cf. note 15) p. 138s.

abbés⁶². La relation étroite entre Hugues et Robert s'exprime aussi par une formule assez exceptionnelle dans la charte de donation. Hugues effectuait sa donation pour le salut de l'âme de ses parents et aussi pour celui de Robert, roi de France, et d'Henri, duc de Bourgogne⁶³. Cette forme d'une participation aux dons spirituels suggère peut-être une association de fraternité bien connue en Allemagne au temps du règne d'Henri 1er dans une situation identique et où l'on voyait un roi faible régner par des sortes de contrats d'amitié, conclus avec les ducs et les comtes de son royaume⁶⁴. Ces remarques confirment d'une certaine manière les conditions difficiles du moment. Tous les participants profitaient en même temps de la solution trouvée.

Il reste bien des problèmes non encore résolus. La transmission de l'acte de donation du monastère de Paray-le-Monial mériterait une analyse diplomatique⁶⁵. Nous possédons deux textes, dont le plus récent a été ajouté au cartulaire de l'abbé Mayeul⁶⁶, au début du XII^{ème} siècle. L'autre se trouve dans le cartulaire d'Odilon⁶⁷, rédigé probablement vers la fin du XI^{ème} siècle. Celui-ci est plus court; il ne mentionne pas la donation de Saint-Marcel-lès-Chalon, ajoutée plus tard, semble-t-il, dans la version plus récente⁶⁸. Dans le cartulaire de l'abbé Odilon, la donation de Paray-le-Monial est inscrite dans un ensemble de cinq chartes, concernant toutes les comtes de Chalon ou les possessions données par eux à Cluny, comme par exemple La-Chapelle-de Bragny (com. Sennecey-le-Grand), et d'autres dont nous avons déjà fait allusion: Jully-lès-Buxy et Gevrey⁶⁹.

Le monastère de Paray-le-Monial devenait pour l'avenir un prieuré clunisien du premier rang. Il ne comptait pas parmi les cinq principaux prieurés clunisiens, néanmoins il était important pour les abbés de Cluny et leurs légats, non seulement comme relais de route, mais aussi - plus tard - comme hôpital pour les moines, parce que, suivant l'explication du pape Alexandre IV en 1256, il permettait que "les malades de l'abbaye de Cluny puissent s'y rétablir plus commodément qu'ailleurs"⁷⁰. Sans doute, les moines de Cluny connaissaient très bien les

62 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n^o 2485.

63 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n^o 2484 : ... *pro anima patris sui Lanberti ac matris sue Adeleydis, ac gloriosi Rodberti regis atque Aeynrici ducis.*

64 Karl Schmid, Unerforschte Quellen aus quellenarmer Zeit. Zur *amicitia* zwischen Heinrich I. und dem westfränkischen König Robert im Jahre 923, dans : *Francia* 12, 1984, pp. 119-147 ; Gerd Althoff —Hagen Keller, *Heinrich I. und Otto der Große. Neubeginn und karolingisches Erbe*, 2. vol., Göttingen — Zürich, 1985.

65 Cf. Jean Décréau, *Paray-le-Monial au fil des siècles, d'après les études historiques de l'abbé Jean Décréau*, éd. par Paul Monsabert et Jean Sibut, Paray-le-Monial 1973, p. 97.

66 Paris, Bibliothèque nationale ms. lat. 1497.

67 Paris, Bibliothèque nationale ms. lat. 1498.

68 Cf. Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) 3, p. 562s. note 3.

69 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny*, n^{os} 2484, 2959, 2692, 2693, 2722 ; fol. 9v - 11r du ms. lat. 1498.

70 Bernard — Bruel, *Chartes de Cluny* (cf. note 14) n^o 4984 : *prioratus de Paredo vobis pleno jure subjectus sit vicinior quem habetis et in ipso, per quem abbatem et monachos Cluniacenses et eorum nuntios transitum contingit habere frequenter, debiles et infirmi monasterii Cluniacensis causa recreationis possent commodius*

qualités de Paray-le-Monial, son climat agréable, sa basilique impressionnante, située sur les bords verdoyants de la Bourbince.

quam alibi, cum immineret necessitas, commorari. Chevalier, *Cartulaire* (cf. note 5) n° 228, p. 128. De Valous, *Monachisme I* (cf. note 53) p. 184.